



## RÈGLEMENT RADIO-CROCHET DU 28 JANVIER 2017

ORGANISATEUR : AIRE SINGING

LIEU : AIRE-SUR-L'ADOUR — HORAIRE : 21H

### — INSCRIPTIONS

- L'épreuve est ouverte à toute personne **âgée d'au moins 8 ans** et **strictement amatrice**, sauf aux adhérents adultes de l'association Aire Singing, organisatrice de l'événement.
- L'épreuve est divisée en 2 catégories distinctes :
  - > catégorie enfants-ados : 8-15 ans inclus
  - > catégorie adultes : plus de 15 ans
- Les candidats souhaitant participer devront s'inscrire **avant le 25 janvier 2017** par les moyens suivants :
  - > voie postale : Groupe Vocal Aire Singing 45 rue Félix Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour
  - > messagerie électronique : [contact@airesinging.fr](mailto:contact@airesinging.fr)
- Pour ce faire, il est impératif de retourner le formulaire d'inscription à télécharger sur le site du groupe vocal Aire Singing : [www.airesinging.fr](http://www.airesinging.fr)
- Le nombre de participants est **limité à 18 candidats**. Aussi, il est préférable de s'inscrire dans les meilleurs délais. Dans le cas d'un trop grand nombre de candidats, l'organisateur procédera à une sélection en tenant compte de l'ordre d'inscription. La sélection définitive sera officialisée par mail.
- Le candidat devra impérativement mettre à disposition de l'organisateur les bandes sons correspondant aux chansons interprétées (2 en cas de doublons entre candidats). Ces bandes sons devront être remises **au format .mp3 par mail ou sur CD avant le 25 janvier 2017**.

### — RENDEZ VOUS

- Les participants devront se présenter au centre d'animation, le **samedi 28 janvier 2017, à 15h précises** afin de procéder aux balances et divers réglages techniques.

### — PRESTATION

- Un tirage au sort sera effectué afin de déterminer l'ordre de passage de chaque interprète.
- La prestation de chaque candidat **ne pourra excéder 4 minutes**.
- Une **mise en scène décente** sera autorisée dans la mesure où celle-ci ne demande pas l'utilisation de matériel à mettre en place.
- L'utilisation d'un instrument de musique amplifié pourra de même être autorisée mais devra être soumis au préalable à l'approbation de l'organisateur.
- La prestation sera accompagnée d'une bande son (originale ou pas).
- Si le candidat le désire, son interprétation pourra être réalisée « à cappella ».
- L'audition se déroulera devant un jury et le public qui sera présent.
- La sonorisation du radio-crochet sera à la charge de l'organisateur.
- Si nécessaire, des vestiaires seront à disposition des candidats.
- Une **tenue décente est exigée** pour toutes et tous.

### — JURY

- Le jury pourra être composé de 6 personnes maximum membres de l'association organisatrice, professionnels du monde musical, personnes ayant une activité artistique en liaison avec le chant ou la musique, membres du public.
  - Par la suite chaque membre du jury accordera une note pouvant atteindre 50 points à chaque participant en fonction de son ressenti personnel.
  - Chaque participant sera noté sur 4 critères :
    - > Technique vocale (justesse, rythme) : 0 à 20 pts.
    - > Interprétation (émotion, présence scénique) : 0 à 20 pts.
    - > Difficulté et pertinence dans le choix de la chanson : 0 à 10 points
- Soit un total de 50 points maximum.

### — VOTE DU PUBLIC

- Il sera remis au public un certain nombre de bulletins de vote qui leur permettra à eux

aussi d'élire leur prestation préférée.

- Le vote du public octroiera respectivement 10, 5 et 2 points supplémentaires aux candidats arrivant en tête des suffrages.
- Le / les gagnant(s) du radio-crochet sera / seront bien entendu celui / ceux qui aura /auront acquis le maximum de points à l'issue de l'épreuve. (il y en aura 1 par catégorie).

#### — RÉCOMPENSES

- Le gagnant de chaque catégorie gagnera la possibilité de collaborer (lors d'un concert, par exemple) avec le Groupe Vocal Aire Singing. Cette collaboration pourra être envisagée de différentes manières, et dépendra des projets, possibilités et envies de chaque gagnant et du Groupe Vocal Aire Singing.
- Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un lot.

#### — DROIT À L'IMAGE

- Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés lors de leur prestation. Ces diverses images pourront servir à des fins promotionnelles dans la presse, sur le site officiel de l'association Aire Singing ou autres. Dans le cas où un des candidats refuserai(en)t ces possibles parutions, Aire Singing se verrait contraint de rejeter leur(s) inscription(s).

Aire Singing